

De la fabre de l'ordonnance de la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563

En vertu de l'ordonnance de la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563  
Le Roy a ordonné que les  
seigneurs de la Cour de Parlement  
de France se tiennent  
en la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563  
Le Roy a ordonné que les  
seigneurs de la Cour de Parlement  
de France se tiennent  
en la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563

Le Roy a ordonné que les  
seigneurs de la Cour de Parlement  
de France se tiennent  
en la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563  
Le Roy a ordonné que les  
seigneurs de la Cour de Parlement  
de France se tiennent  
en la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563  
Le Roy a ordonné que les  
seigneurs de la Cour de Parlement  
de France se tiennent  
en la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563

Le Roy a ordonné que les  
seigneurs de la Cour de Parlement  
de France se tiennent  
en la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563  
Le Roy a ordonné que les  
seigneurs de la Cour de Parlement  
de France se tiennent  
en la Cour de Parlement  
de France le 15 Mars 1563

